

L'historique du DDT en Amérique du Nord jusqu'en 1997

Canada

Le DDT, qui n'a jamais été fabriqué au Canada, a été homologué au pays pour la première fois en 1946 pour la lutte contre les insectes ravageurs des cultures et pour des usages domestiques et industriels. En réaction à des préoccupations en matière d'environnement et de sécurité, la plupart des utilisations de ce produit avaient été éliminées vers le milieu des années 1970. L'homologation de toutes les utilisations du DDT a été annulée en 1985, étant entendu que tous les stocks existants seraient vendus, utilisés ou éliminés au plus tard le 31 décembre 1990. Depuis cette date, la vente ou l'utilisation du DDT au Canada contrevient à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'existence de produits de remplacement a facilité la réduction graduelle de la gamme d'utilisations autorisées du DDT. En outre, cette réduction a été importante du fait qu'elle a permis d'éviter d'avoir à faire face à un problème d'élimination à grande échelle.

Les provinces peuvent édicter d'autres règlements applicables au transport, à l'entreposage, à l'élimination et à l'utilisation de produits antiparasitaires, en tenant compte des conditions et des préoccupations régionales. Les municipalités peuvent aussi régir des aspects de l'utilisation et de l'élimination des pesticides. Certains des plus anciens programmes de collecte de pesticides à l'échelle municipale ont été instaurés au cours des années 1960 et 1970 en vue de recueillir et d'éliminer les pesticides contenant du DDT. Ces programmes ont été élaborés afin de gérer les stocks inutilisés de certaines formulations du DDT, conformément aux décisions réglementaires visant à limiter les utilisations autorisées.

Les pesticides non homologués au Canada ne peuvent être introduits au pays et sont réexpédiés à l'exportateur. Le programme d'importation de produits antiparasitaires à des fins de fabrication et d'exportation proscrit l'importation du DDT en vue de sa reformulation et de son exportation ultérieure. De plus, les exportations du DDT sont assujetties à une procédure de préavis aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, mais aucun préavis du genre n'a été enregistré. Depuis le milieu des années 1980, des programmes de collecte de déchets dangereux ont été établis dans les municipalités et les provinces d'un bout à l'autre du Canada. Généralement, ces programmes visent des pesticides qui ne sont plus utilisés ou fabriqués ou dont l'utilisation a été interdite. Les installations de gestion des déchets dangereux traitent les produits en se fondant sur les lignes directrices fédérales et provinciales applicables.

Dans la plupart des provinces, des programmes visant précisément la collecte des pesticides qui ne sont plus utilisés ont été instaurés en milieu rural à diverses périodes. En 1991–1992, par exemple, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a mis en œuvre, à l'échelle de la province, le Programme de collecte des déchets de pesticides agricoles. Ce programme a fait l'objet d'une grande publicité et a permis la collecte d'environ 1 180 kg de DDT. Un projet pilote sur l'élimination des déchets de pesticides homologués ou dont l'homologation a été annulée a été instauré

ultérieurement (août 1995). En août 1996, aucune quantité de DDT n'avait été recueillie à des fins d'élimination. De petites quantités (p. ex., 300 g) de DDT ont été recueillies à l'échelle municipale dans le cadre de programmes de collecte de déchets ménagers dangereux, mais l'information au sujet des différents produits chimiques en cause n'est pas disponible pour certains endroits.

Aucune limite maximale de résidu de DDT n'a été fixée au Canada. Des seuils d'intervention de 0,5–1,0 partie par million sont en vigueur au Canada à l'égard des résidus du DDT et de ses métabolites dans les œufs, les légumes frais, les produits laitiers, la viande et les sous-produits de viande, cette valeur étant de 5 parties par million dans le cas du poisson. Ces seuils, qui ont été fixés à partir de données de surveillance des aliments produits ou importés au Canada, sont révisés périodiquement à la lumière de nouvelles données.

États-Unis

En 1969, le *Department of Agriculture* (USDA, Ministère de l'Agriculture) des États-Unis a annulé l'homologation de certaines utilisations du DDT (sur les arbres d'ombrage, sur le tabac, dans les habitations et dans les milieux aquatiques) après avoir étudié la rémanence des résidus du DDT dans l'environnement. En 1970, l'annulation a été étendue aux utilisations visant les cultures, les installations commerciales, les produits ligneux et les bâtiments. Avec l'autorisation de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, l'homologation des autres produits contenant du DDT et des métabolites du DDT a été annulée le 4 janvier 1973, sous réserve des dérogations suivantes : l'utilisation, par les services de la santé publique, aux fins de la lutte contre les vecteurs de maladies; l'utilisation, par l'USDA ou par l'Armée, dans les cas de mise en quarantaine; l'utilisation dans des médicaments d'ordonnance en vue d'éliminer les poux de corps. Toutes ces utilisations ont été volontairement abolies en octobre 1989 (en raison du défaut de paiement des droits périodiques). L'absence d'homologation signifie que le DDT ne peut être utilisé aux États-Unis, ni être importé pour utilisation comme produit antiparasitaire. Les lois actuelles des États-Unis ne permettent pas d'interdire à un fabricant de se lancer dans la production du DDT.

Toutefois, pour le moment, le DDT n'est pas fabriqué aux États-Unis. Certains rapports récents signalent des exportations de DDT à partir des États-Unis et des importations aux États-Unis, mais l'EPA est d'avis que ces exportations ne sont, en réalité, que des étalons de référence expédiés d'un laboratoire à un autre. Comme telles, les exportations sont assujetties aux exigences de préavis de la *Toxic Substances Control Act* (Loi sur le contrôle des substances toxiques), laquelle ne prescrit aucun seuil de déclaration minimum en ce qui concerne les préavis. Les importations peuvent aussi être dues au fait que le *Department of Defense* (DOD, Ministère de la Défense) a rappelé ses stocks actuels pour destruction. Ce ministère n'utilise plus le DDT dans ses opérations à l'étranger et ne conserve plus de réserves de ce produit.

Aucune limite maximale de résidus n'a été fixée, bien qu'un certain nombre de seuils d'intervention variant de 0,05 à 5 parties par million soient applicables à une grande variété de cultures.

Mexique

L'introduction du DDT au Mexique au début des années 1950 dans le domaine de l'agriculture s'est produite de la même façon qu'au Canada et aux États-Unis. Dans les années 1970, l'utilisation du DDT dans la production agricole a commencé à diminuer en raison des préoccupations environnementales et de l'adoption de restrictions plus sévères visant les résidus du DDT sur les aliments.

En 1997, le DDT n'était homologué que pour les campagnes d'hygiène publique menées par les autorités gouvernementales mexicaines, et il demeurait un outil important pour lutter contre la transmission du paludisme. Le programme antipaludisme du Mexique restreignait l'utilisation du DDT à des applications sélectives dans les habitations. Une seule entreprise privée fabriquait du DDT au Mexique et sa production était assujettie à l'approbation du gouvernement. La quantité de DDT nécessaire à la lutte contre le paludisme a été considérablement réduite depuis les dernières années, en raison de changements apportés aux campagnes mexicaines de lutte contre cette maladie.

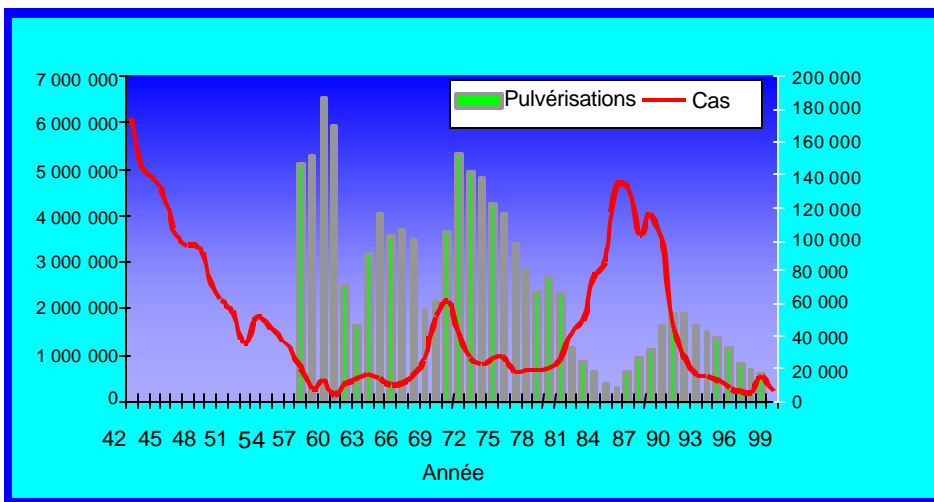
Il est important de comprendre que le paludisme est un problème de santé de longue date au Mexique et qu'il a soustrait de vastes portions du territoire au processus de développement national. Soixante pour cent du territoire mexicain allant du niveau de la mer jusqu'à 1 800 m d'altitude rassemble les conditions favorables à la transmission du paludisme. Ce territoire comprend la côte de l'océan Pacifique, les pentes bordant le golfe du Mexique, la péninsule du Yucatán et les bassins intérieurs du haut plateau. Quelque 45 millions de personnes vivent dans ces régions. Dans les années 1940 et 1950, le paludisme constituait l'une des principales causes de mortalité, avec une moyenne annuelle de 24 000 décès et environ 2,4 millions de personnes touchées. Depuis quelques années, l'incidence du paludisme a diminué à moins de 5 000 cas par année, une preuve concrète de l'efficacité du programme antipaludisme au Mexique. Depuis 1982, le paludisme n'a causé aucun décès. L'annexe renferme plus de détails sur l'évolution du paludisme et de l'utilisation du DDT au Mexique.

La création, en 1987, de la *Comisión Intersecretarial para el Control de la Producción y Uso de Pesticidas, Fertilizantes y Sustancias Tóxicas* (Cicoplafest, Commission interministérielle régissant la production et l'utilisation des pesticides, des engrais et des produits toxiques), sur l'initiative des ministères chargés des dossiers de la santé, du développement urbain (maintenant l'environnement), de l'agriculture et du commerce, a eu une influence décisive sur l'interdiction visant l'utilisation de six pesticides organochlorés et la restriction de l'utilisation du DDT. La production du DDT a baissé régulièrement et s'établissait, en 1999, à moins de 600 t par année.

En 1995, le Mexique a décidé que la lutte intégrée contre le paludisme pourrait pallier la forte dépendance à l'endroit des pesticides. Une meilleure hygiène, la surveillance et

l'utilisation minimale des pesticides dans la répression des moustiques et des larves sont considérées comme des éléments clés de cette nouvelle approche. Par ailleurs, la Cicoplafest a lancé en 1996 une nouvelle initiative de gestion des pesticides durant leur cycle de vie, et la nouvelle *Ley de Salud* (Loi sur la santé), adoptée en 1997, a présenté la notion de gestion sécuritaire des produits chimiques pendant leur cycle de vie complet. En avril 1997, le *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches), par le biais de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) a rendu public un programme pour la gestion écologique des produits toxiques d'intérêt prioritaire, dans lequel on mentionne l'élaboration du PARNA relatif au DDT. Dans toutes ces initiatives, les mesures réglementaires à prendre à l'égard des pesticides organochlorés ont été placées en tête de liste des priorités en raison de la rémanence de ces substances et de leur tendance à la bioaccumulation. La figure 1 montre l'évolution des cas de paludisme et de pulvérisations de DDT au Mexique entre 1942 et 1999.

Figure 1. Cas de paludisme et pulvérisations de DDT au Mexique



Annexe – Exposé que le ministre de la Santé du Mexique a livré en 1996

Introduction

[Nota : Le rapport sur lequel le présent texte (révisé) est fondé a été établi par le Mexique et présenté (document IFCS/EXP POPs 11) le 14 juin 1996 au Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), à la séance d'ouverture de la réunion d'experts du FISC sur les polluants organiques rémanents (POR) tenue du 17 au 19 juin à Manille, aux Philippines.]

Pendant de nombreuses années, le paludisme a constitué, au Mexique, un important problème de santé publique, à un point tel qu'il a empêché le développement de vastes portions du territoire. Au cours des années 1940 et 1950, il est l'une des principales causes de mortalité, avec une moyenne annuelle de 24 000 décès et environ 2,4 millions de personnes touchées.

À la fin des années 1940, un programme de pulvérisation sélective de DDT dans les habitations débute dans certaines zones urbaines et rurales; les résultats obtenus permettent d'appuyer la proposition d'éradication internationale déposée par le Mexique en 1955. Bien que la campagne nationale d'éradication du paludisme n'atteigne pas tous ses objectifs, elle permet d'interrompre la transmission du parasite *Plasmodium falciparum*, de réduire grandement le taux de mortalité attribuable au paludisme et de mettre au point des procédures techniques et opérationnelles efficaces grâce auxquelles d'autres programmes de santé publique peuvent être instaurés dans les localités rurales difficilement accessibles sur le plan géographique.

L'introduction du DDT au Mexique se produit comme dans de nombreux autres pays dès le début des années 1950. Son utilisation se généralise dans le domaine de l'agriculture. Jusqu'à 1 000 t de DDT sont pulvérisées par année sur de vastes secteurs agricoles, et les taux de pulvérisation à Laguna (dans le centre du Mexique) comptent parmi les plus élevés du monde.

Le succès des pulvérisations de DDT dans les habitations afin de réduire la transmission du paludisme prend une importance stratégique au cours des années 1960, et l'évolution de la campagne de pulvérisation caractérise bien l'intensité de la campagne de lutte contre la maladie. Depuis la campagne menée dans des endroits choisis dans les années 1940, l'utilisation du DDT et d'autres pesticides organochlorés nouvellement mis au point augmente régulièrement au cours des années 1960. Finalement, en 1968, la production du DDT passe sous le contrôle de l'État. À cette époque, la production de pesticides organochlorés atteint également un sommet au Mexique, avec plus de 80 000 t par année.

La production contrôlée du DDT, qui est utilisé contre le paludisme et en agriculture, a pour résultat d'accroître la disponibilité du produit et de réduire son coût. Toutefois, la production se maintient à 25 000 t par année environ. Au début des années 1970, la *Food and Drug Administration* (FDA, Administration des aliments et drogues) des États-Unis

commence à rejeter les importations de denrées en raison de leur teneur élevée en résidus, le DDT étant particulièrement en cause.

L'inquiétude suscitée par la rémanence du DDT a d'importantes incidences sur les pratiques agricoles au Mexique. La partie nord du pays, moins développée et plus dépendante des exportations, opte pour des pesticides nouveaux et encore plus toxiques afin de se conformer aux règlements de la FDA et de l'EPA sur la teneur en résidus du DDT. La partie sud du Mexique, vouée largement à la production locale, continue d'utiliser des pesticides organochlorés. Toutefois, l'utilisation du DDT à des fins agricoles commence à diminuer. En 1987, les ministères chargés des dossiers de la santé, du développement urbain (maintenant l'environnement), de l'agriculture et du commerce conjuguent leurs efforts pour créer la *Comisión Intersecretarial para el Control de la Producción y Uso de Pesticidas, Fertilizantes y Sustancias Tóxicas* (Cicoplafest, Commission interministérielle régissant la production et l'utilisation des pesticides, des engrais et des produits toxiques). En 1990, cette commission interdit l'utilisation au Mexique de six pesticides organochlorés et restreint sévèrement celle du DDT. La production de pesticides organochlorés commence à baisser régulièrement; quant à celle du DDT, elle est restreinte aux besoins des campagnes d'hygiène publique (environ 3 000 t par année).

Au début des années 1980, en raison de la crise économique et de la réduction des activités de programme, on assiste à une importante détérioration de la santé publique, ce qui provoque un accroissement temporaire de la transmission du paludisme. En 1985, on recense 133 700 cas dans 14 000 localités. Le programme antipaludisme est donc renforcé par l'ajout de ressources humaines, matérielles et financières. La stratégie technique est réorientée vers l'élimination simultanée du parasite *Plasmodium* chez les humains et des moustiques du genre *Anopheles*, des vecteurs du paludisme. Entre 1985 et 1989, la moyenne annuelle de cas diminue à 117 000. Toujours en 1989, sur les 21 pays de la région des Amériques dotés de programmes antipaludisme actifs, le Mexique déclare 9 % des cas, surpassé seulement par le Brésil. En 1994, après le renforcement des mesures d'intervention, le nombre de cas régresse et ne représente plus que 1 % de ceux déclarés dans les Amériques.

En 1991, Fertimex, le producteur national de DDT, est privatisé et d'autres restrictions en matière de production de pesticides organochlorés sont imposées. Les changements apportés aux campagnes antipaludisme se traduisent par d'autres réductions de l'utilisation et de la production du DDT.

En 1996, la Cicoplafest se donne un nouveau rôle. Une nouvelle approche de la gestion des pesticides, axée sur le cycle de vie complet des produits, est instaurée et elle fait appel à d'autres secteurs gouvernementaux (transport et main-d'œuvre) afin d'intégrer tous les volets du cycle de vie des produits. L'élimination des pesticides organochlorés devient une priorité en raison de leur rémanence et de leur tendance à la bioaccumulation.

Prévention du paludisme et programmes de lutte au Mexique

Le programme antipaludisme est orienté géographiquement, étant donné que 60 % du territoire allant du niveau de la mer jusqu'à 1 800 m d'altitude rassemble les conditions favorables à la transmission du paludisme. Ce territoire comprend la côte de l'océan Pacifique, les pentes bordant le golfe du Mexique, la péninsule du Yucatán et les bassins intérieurs du haut plateau. Cette région compte près de 45 millions de personnes. La stratégie est axée sur la stratification entomologique et épidémiologique des secteurs impaludés, car des études ont révélé que 70 % des cas se trouvaient dans près de 1 000 foyers persistants, répartis dans cinq États présentant un haut degré de réceptivité et de vulnérabilité en raison d'un phénomène de migration humaine nationale et internationale.

Les activités de programme sont divisées en deux secteurs :

1. Pour les États d'intérêt non prioritaire, intensification de la surveillance épidémiologique, pulvérisation sélective de DDT dans les habitations et traitement intensif des cas diagnostiqués.
2. Pour les États d'intérêt prioritaire, intensification du plan d'action:
 - 2.1 Sélection et formation du personnel sur les aspects épidémiologiques, thérapeutiques et entomologiques du paludisme, de même qu'en matière de pesticides et de matériel de pulvérisation (compte tenu des compétences et des aptitudes du personnel en question). Jusqu'ici, 2 422 intervenants ont été formés dans le cadre de 90 cours abrégés. De plus, les autres membres du personnel suivent des cours de perfectionnement deux fois par année.
 - 2.2 Promotion de la participation active des collectivités et inculcation des principes de l'autogestion de la santé afin d'amener les gens à demander des soins aux unités sanitaires publiques et aux centres de déclaration dirigés par des bénévoles émanant de collectivités rurales.
 - 2.3 Hygiène de base destinée à réduire le contact avec les vecteurs. Ce volet comprend le débroussaillage, l'assainissement des masses d'eau, un meilleur écoulement de l'eau stagnante et l'amélioration générale des conditions de logement, dont la promotion de l'utilisation des moustiquaires de lit, de fenêtres et de porte.

Activités de programme

Les études entomologiques ont permis de répertorier 26 espèces d'insectes du genre *Anopheles* au Mexique. Les principaux vecteurs du paludisme sont *A. pseudopunctipennis* et *A. albimanus*. Le premier, qui est répandu dans les zones impaludées du pays, est le plus important vecteur en bordure du Pacifique; on le trouve depuis la côte jusqu'à 2 000 m d'altitude. Le deuxième, dont l'habitat va du niveau de la

mer jusqu'à 800 m d'altitude, est le principal vecteur dans les régions côtières du golfe du Mexique, de la péninsule du Yucatán et de la forêt du Chiapas.

La *surveillance entomologique* comprend : a) la surveillance hydro-entomologique des masses d'eau dans les régions où les anophèles sont présents; b) la capture des moustiques adultes autour des habitations, des gîtes des animaux et des abris naturels, durant la période d'hématophagie; c) la détermination de la parité; d) des essais sur la résistance à chaque insecticide utilisé dans le cadre du programme, à l'aide des méthodes et du matériel recommandés par l'Organisation mondiale de la santé.

La *déclaration des cas* est considérée comme cruciale en matière de surveillance épidémiologique du paludisme. Au Mexique, environ 30 000 centres de déclaration ont été établis et ils sont dirigés par des bénévoles; ils recueillent chaque année 11 % des deux millions d'échantillons de sang analysés et signalent environ 43 % de tous les cas.

La *surveillance à domicile des personnes fiévreuses* est effectuée sur une base mensuelle par du personnel particulier qui participe au programme et par des bénévoles qui signalent les cas, la priorité étant accordée aux localités considérées comme des foyers persistants de transmission du paludisme.

L'*examen microscopique* des échantillons de sang est effectué par 140 laboratoires locaux situés dans les régions impaludées. Deux millions d'échantillons de sang sont analysés en moyenne chaque année dans le cadre de la surveillance épidémiologique. On procède à un contrôle nominatif des cas diagnostiqués afin de s'assurer de l'efficacité du traitement, qui comprend la prise de chloroquine-primaquine pendant 5 jours consécutifs.

Le *traitement médical intensif des gens vivant dans les foyers persistants de la maladie* vise l'élimination du parasite *Plasmodium* dans le sang et le foie.

Les *mesures prises contre les vecteurs* commencent, dans le cadre de la surveillance entomologique, par la détermination des foyers persistants, de même que des lieux et des moments du jour ou de la nuit où les vecteurs se concentrent pour se nourrir et se reposer après s'être nourris. Cette information optimisera l'efficacité de la nébulisation sélective de malathion.

Les *activités antilarvaires* associées à l'amélioration de l'hygiène comprennent l'élimination des lieux de reproduction par le biais du drainage ou du remblayage des zones déprimées avec la participation des collectivités. Si une telle mesure n'est pas applicable, on procède à la pulvérisation sélective du larvicide temephos en même temps qu'à la nébulisation des lieux de reproduction.

Des *statistiques* sont compilées chaque semaine à partir des données épidémiologiques recueillies par localité, *municipio* et État; elles fournissent en outre des données opérationnelles mensuelles pour chaque unité de programme et chaque niveau structurel.

Grâce à la *supervision du programme*, on pourra corriger les écarts et les omissions en dispensant une formation sur place, en améliorant les compétences et en modifiant l'attitude du personnel.

Des *évaluations mensuelles* sont effectuées à chacun des niveaux (équipe, section, autorité sanitaire, échelle étatique et nationale) et des comparaisons sont établies quant aux résultats obtenus pour chaque champ d'activité par rapport aux buts du programme.

Les *essais opérationnels appliqués* incluent des recherches sur le terrain et en laboratoire visant l'élimination du parasite *Plasmodium*, notamment la pulvérisation des habitations avec du bendiocarbe et du fénitrothion qui ont été mis à l'épreuve durant 4 ans.

La *pulvérisation* de DDT dans les habitations demeure un élément fructueux du programme. Le nombre d'habitations traitées diminue à mesure que les foyers persistants sont éliminés. À l'heure actuelle moins de 600 000 pulvérisations sont requises à l'échelle nationale.

Statut légal actuel de la production et de l'utilisation du DDT au Mexique

Actuellement, le DDT fait l'objet de restrictions sévères quant à son utilisation et il n'est homologué et approuvé que pour les programmes antipaludisme. Ce pesticide est un composé rémanent dont la toxicité aiguë est peu élevée pour les humains mais élevée pour les animaux. Ses effets à long terme soulèvent cependant de vives préoccupations en raison de liens possibles avec le cancer du sein et des anomalies de la reproduction.

D'un point de vue légal, la production du DDT est limitée aux seules fins de la santé publique et du commerce international. Deux concentrations autorisées sont offertes : 100 % (produit technique) pour les formulations et 75 % pour les pulvérisations dans les habitations. Les produits commerciaux portent la mention « destiné uniquement aux campagnes de santé publique » et ne peuvent être utilisés à des fins de lutte antiparasitaire ou en agriculture. Les importations sont interdites en raison de la forte teneur en contaminants du DDT en provenance d'autres pays (particulièrement la Chine et l'Inde). Les exportations sont réglementées par la Cicoplafest et toute expédition est consignée.

Situation actuelle relative au DDT au Mexique

Le paludisme a constitué un problème de santé important au Mexique de 1950 à 1989. Cette maladie est endémique sur plus de 60 % du territoire, d'où des statistiques mettant en lumière des taux d'incidence et de mortalité élevés. L'utilisation de pesticides a diminué grandement le nombre de cas, ceux-ci passant de plus de 120 000 par année à moins de 5 000. La mortalité paludéenne a fortement décliné; elle faisait partie des dix premières causes de décès au Mexique durant les années 1950, mais aucun décès n'a été enregistré depuis 1982. Ces résultats montrent qu'une approche intégrée s'avère très efficace pour lutter contre les vecteurs responsables de la transmission du paludisme et de

la dengue. Comme le DDT présente une faible toxicité aiguë pour les humains, son utilisation s'est répandue.

Le programme de santé publique fait appel à un nombre élevé de travailleurs, avec plus de 10 % des effectifs du ministère de la Santé engagés dans la lutte contre le paludisme. Plus de 7 000 intervenants ont été formés et équipés en vue de la pulvérisation du DDT dans les habitations. L'investissement est considérable, sauf pour ce qui est du pesticide, dont les produits de remplacement peuvent être de 7-8 fois plus coûteux. Ces produits de remplacement ont été inefficaces et leur utilisation a été sporadique. On a déjà soutenu que le DDT devrait être remplacé par un autre pesticide, mais de fait, on a besoin d'une approche mieux intégrée de la lutte contre les vecteurs.

En 1995, le Mexique a décidé que la lutte intégrée contre le paludisme pourrait pallier la forte dépendance à l'endroit des pesticides. Une meilleure hygiène, la surveillance et l'utilisation minimale des pesticides dans la répression des moustiques adultes et des larves sont considérées comme des éléments clés de cette nouvelle approche. Lorsque la CCE a entrepris des travaux visant à restreindre l'exposition des humains aux substances toxiques rémanentes, le DDT est devenu l'une de ses quatre premières cibles.

La réduction de l'exposition des humains et de l'environnement au DDT sera réalisée par le biais d'une approche structurée et graduelle axée sur les éléments suivants :

- L'élimination des utilisations illégales du DDT. Des renseignements indiquent que le DDT pourrait être utilisé à des fins agricoles. La Cicoplafest renforcera les activités de surveillance dans les États du sud afin de s'assurer que l'on ne pulvérise plus de DDT dans l'environnement.
- La réduction graduelle de l'utilisation du DDT pour lutter contre le paludisme. L'approche intégrée sera axée sur la réduction du nombre de foyers de transmission persistants. La CCE collaborera avec le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques afin de surveiller et d'évaluer ce programme et s'assurer ainsi que la protection de la population est adéquate durant tout le programme. Les utilisations du DDT seront réduites de 80 % (volume) sur 5 ans; d'ici 10 ans, elles devraient être éliminées complètement.
- Une approche régionale. Il existe un courant migratoire continu de l'Amérique centrale vers plusieurs régions du Mexique, de même que du Mexique vers les États-Unis. Pour que l'approche mise en œuvre pour réduire les utilisations du DDT soit fructueuse, il faudrait aussi envisager la nécessité d'une participation régionale afin de minimiser la transmission de la maladie.
- La participation communautaire. La réduction de l'exposition des humains et de l'environnement au DDT a constitué le thème, à Mexico, d'une réunion d'experts à laquelle ont participé le Canada, les États-Unis, l'Organisation panaméricaine de la santé et le Mexique. Cette réunion a permis de montrer que le programme de

lutte contre le paludisme du Mexique a été fructueux et que les activités ultérieures devraient viser à encourager la réduction graduelle des utilisations du DDT par le biais d'une approche gestionnelle intégrée.